

## **Fiskars 100% Campagne d'automne Benelux**

### **Conditions de Promotion**

#### **1. Organisation**

Fiskars Benelux B.V., ayant son siège social à Weena 324, 3012 NJ Rotterdam (ci-après « **Fiskars** »), et avec le numéro d'entreprise RC 20059938, organise une campagne pour fêter ses 370 ans d'existence, au cours de laquelle elle répartira 370 prix parmi les consommateurs (ci-après « **Campagne d'automne** »).

La campagne d'automne commence le 1er septembre 2019 et se termine le 31 octobre 2019 (ci-après « période de promotion »).

La campagne d'automne se déroule en deux langues (néerlandais et français). Dans le cadre de l'organisation, de la gestion et de la mise en œuvre de la campagne d'automne, Fiskars peut faire appel à d'autres personnes (morales), telles que Desk Services BV, ayant son siège social à Withuisveld 15, 6226 NV Maastricht et dont le numéro d'entreprise est RC 14061132 et un notaire et/ou huissier de justice (ci-après « Préposé(s) »).

Les présentes conditions de Promotion s'appliquent à la campagne d'automne.

#### **2. Personnes prises en considération pour participer**

La participation à la campagne d'automne est ouverte à toute personne agissant en tant que consommateur (à savoir à des fins ne relevant d'aucun commerce, domaine d'activité professionnelle, artisanale) et qui remplit toutes les conditions de participation décrites ci-dessous pendant la période de promotion :

- âgée d'au moins 18 ans ;
- être domiciliée en Belgique, aux Pays-Bas ou au Grand-duché de Luxembourg ;
- avoir pris connaissance des présentes Conditions de Promotion et les avoir explicitement acceptées.

Les personnes suivantes sont exclues de la participation :

- Les personnes qui n'agissent pas en tant que consommateurs, telles que les détaillants et les entreprises ;
- Les entreprises liées à Fiskars, les personnes liées ou entreprises associées ;
- Les salariés (tels que les employés) de Fiskars et/ou les personnes domiciliées chez eux avec eux ;

- Les (personnes morales) impliquées dans la campagne d'automne, telles que les annonceurs, les distributeurs et autres revendeurs, leurs employés et leurs personnes à charge.

### 3. Participer à la Campagne d'Automne

La participation à la campagne d'automne se fait uniquement en ligne via le volet consacré à la campagne d'automne, sur le site officiel de Fiskars ([www.fiskars.be/automne](http://www.fiskars.be/automne), ci-après dénommé « site web »).

Chaque visiteur du site web qui remplit les conditions de participation décrites à l'article 2 des présentes Conditions de Promotion peut participer une seule fois en son propre nom et pour son propre compte, en néerlandais ou en français, selon le choix du participant. Un seul (1) participant peut participer par Preuve d'achat. La participation via un courtier et/ou un détaillant n'est pas autorisée.

La participation à la campagne d'automne n'exige pas un engagement du participant.

Pour participer valablement à la campagne d'automne et avoir une chance de gagner l'un des Prix, le participant doit suivre les étapes suivantes (ci-après dénommées « Etapes ») pendant la Période de promotion :

1. Le participant doit acheter les Produits de jardin de Fiskars dans l'un des magasins qualifiés participants, d'une valeur minimale de 24,95 euros pour lesquels la preuve d'achat originale devra être présentée (ci-après « **Preuve d'achat** ») ; une liste des magasins participants est disponible à l'adresse <https://www.fiskars.be/fr/Support/magasins-revendeurs-loisirs-creatifs-fiskars> à la mention « 100% Happiness » ; les produits de jardin achetés dans des magasins Fiskars non participants ne sont pas pris en considération ;
2. Le participant doit visiter le site Web et :
  - a) créer un compte (dans lequel les données personnelles suivantes sont spécifiées : nom, prénom, adresse électronique et adresse de leur domicile) ; et
  - b) cocher la case par laquelle le participant reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions de Promotion et les avoir acceptées.  
Fiskars enverra alors un email de confirmation.
3. Le participant doit alors :
  - a) télécharger une copie de la Preuve d'achat (dans le format de fichier indiqué, d'un maximum de 3 MB ; la Preuve d'achat originale doit être conservée) ; et
  - b) répondre à un questionnaire de concours.

Le participant s'engage explicitement à :

- Respecter les Conditions de Promotion ;

- Ne pas tricher ou tricher de quelque manière que ce soit ;
- Ne pas créer de données personnelles fictives pour participer à la Campagne d'automne, le cas échéant à plusieurs reprises.

Seuls les participants ayant franchi les Étapes précédentes et ayant donné une réponse correcte à la question du concours sont éligibles pour gagner un prix (ci-après « **Participants sélectionnés** »).

#### **4. Prix et gagnants**

Au total, il y a 370 prix à gagner, soit 369 prix quotidiens et un prix principal, qui sont répartis au hasard entre tous les Participants Sélectionnés de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg.

Chaque prix est indivisible

Les prix ne peuvent être cédés à des tiers et ne peuvent pas être échangés en espèces ou en nature par les gagnants.

##### Prix journalier

Au cours de la période allant du 1er novembre 2019 au 20 novembre 2019, des gagnants seront sélectionnés chaque jour par tirage au sort parmi les Participants Sélectionnés (ci-après dénommés « Gagnants du jour »). Le tirage au sort est effectué par un notaire ou un huissier de justice.

Les prix journaliers sont tous des produits de jardin Fiskars d'une valeur allant de 13,95 euros à 119 euros. Le site web indique quels produits de jardin peuvent être gagnés comme prix journalier.

Chaque Participant Sélectionné ne peut gagner qu'un seul prix journalier. Une fois qu'un gagnant d'un jour remporte un prix journalier, il sera exclu des tirages suivants pour les prix journaliers. Il a encore une chance de gagner le prix principal.

Les Gagnants du jour seront informés via les informations fournies lors de la création de leur compte.

La Preuve d'achat originale doit être soumise à Fiskars afin de recevoir le prix journalier. Aucun prix journalier n'est attribué aux Gagnants d'un jour qui ne peuvent pas présenter une telle Preuve d'achat originale. Fiskars se réserve le droit de désigner un autre gagnant du Jour si nécessaire.

Le prix jour gagné est envoyé par courrier aux Gagnants du jour dans un délai de quatre (4) semaines. Le risque de perte est transféré au gagnant du jour dès que le prix du jour est attribué par Fiskars au prestataire de services responsable de la livraison (par exemple, PostNL, Bpost).

Tous les Participants Sélectionnés, y compris les Gagnants d'un jour, sont admissibles au prix principal. Le gagnant du prix principal sera tiré au sort le 20 novembre 2019 par un notaire et/ou un huissier de justice (**ci-après « le Grand Gagnant »**).

Le prix principal est de 2.500,00 euros (deux mille cinq cents euros) pour la transformation du jardin situé à l'adresse enregistrée du Gagnant Principal qu'il a spécifiée lors de la création de son compte (ci-après dénommé le « **Jardin** »).

Le Gagnant Principal sera informé via les données qu'il aura fournies lors de la création de son compte.

La Preuve d'Achat originale doit être soumise à Fiskars pour recevoir le prix principal. Aucun prix principal ne sera attribué si aucune preuve d'achat originale ne peut être soumise. Fiskars se réserve le droit de désigner un autre gagnant principal si nécessaire.

Dans les deux (2) mois suivant l'information du Vainqueur Principal sur le gain du prix principal, il/elle recevra un devis d'un paysagiste de son choix pour le relooking du jardin pour un montant d'au moins 2.500,00 EUR (deux mille cinq cent euros) avec des photos du jardin dans son état actuel, à soumettre à Fiskars.

Ce n'est qu'après confirmation écrite de Fiskars que le relooking du jardin peut commencer et qu'il doit être effectué conformément au devis.

Dans les deux (2) mois suivant les travaux du paysagiste conformément au devis, le Gagnant Principal transmettra à Fiskars les éléments suivants : (i) une copie de la facture conforme au devis, (ii) les coordonnées du paysagiste, (iii) des photos du jardin après le relooking.

Après réception des documents susmentionnés, Fiskars versera directement 2.500,00 euros (deux mille cinq cents euros) hors TVA au paysagiste.

Fiskars se réserve le droit de fournir des instructions pour les photos « avant » et « après » du jardin en vue de leur publication ultérieure sur le site web et sur les réseaux sociaux utilisés par Fiskars, tels que Facebook, Instagram et LinkedIn.

En participant à la campagne d'automne, le Participant accepte donc que, s'il/elle est désigné(e) Vainqueur principal de la Campagne d'Automne, les photos « avant » et « après » soient publiées sur tous les médias susmentionnés. Le nom du Gagnant Principal ne sera publié que s'il/elle en a donné l'autorisation. Le Gagnant Principal garantit et préserve Fiskars à cet égard qu'elle a obtenu les autorisations et/ou les droits nécessaires en ce qui concerne les photos « d'avant » et « d'après » du Jardin ainsi que les personnes pouvant figurer sur ces photos, afin de les mettre à la disposition de Fiskars et de les utiliser conformément aux présentes Conditions de Promotion.

## **5. Frais pour les participants**

Tous les coûts liés à la participation à la Campagne d'Automne (tels que les coûts de connexion à Internet, etc.) sont à la charge exclusive du participant. Les participants ne peuvent en aucun cas demander le remboursement de ces frais à Fiskars.

## **6. Responsabilité / Exclusion des participants**

En principe, le participant a accès au site Web 24 heures sur 24 pendant la période de promotion, sauf lorsque le site web n'est pas disponible en raison de problèmes. Fiskars ne peut être tenue responsable de tout problème tel que des problèmes de réseau ou d'ordinateur qui limiterait ou retarderait la participation ou qui aurait une incidence sur l'envoi de communications au participant ou par celui-ci.

Fiskars se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accès au site web afin d'adapter certains aspects techniques dans le contexte de la Campagne d'Automne, ainsi que pour la protection du système général de Fiskars et des données qu'il contient.

La responsabilité de Fiskars ne saurait être engagée en cas de force majeure (circonstances indépendantes de sa volonté) pouvant, par exemple, entraîner une interruption de la Campagne d'Automne et/ou une indisponibilité du site web.

Fiskars ne peut en aucun cas être tenue responsable des réclamations ou dommages résultant de l'organisation ou de la mise en œuvre du relooking du jardin.

Fiskars se réserve le droit d'exclure à tout moment les participants et/ou de ne pas leur attribuer le prix annoncé :

- En cas de fraude ou d'abus avéré ou présumé à la participation à la Campagne d'Automne ; et/ou
- Dans le cas où une disposition de ces Conditions de Promotion n'est (probablement) pas respectée; et/ou
- Si les données à caractère personnel communiquées sont (vraisemblablement) incorrectes et/ou incomplètes ou si des informations fausses, trompeuses ou frauduleuses sont fournies de toute autre manière,

sans que le participant puisse faire valoir ses droits à l'égard de Fiskars. Fiskars se réserve expressément le droit de recouvrer ses dommages réels auprès de ce participant.

## **7. Copie**

Aucune partie de ou liée à cette Campagne d'Automne ne peut être copiée, reproduite ou publiée sans l'autorisation écrite expresse préalable de Fiskars.

## **8. Contrat global**

Les Conditions de Promotion s'appliquent à l'organisation, à la gestion et à la mise en œuvre de la Campagne d'Automne. En cas de contradictions entre les présentes Conditions de Promotion et les autres conditions applicables (telles que les conditions d'utilisation, les conditions de confidentialité et la politique relative aux cookies), les Conditions de Promotion prévaudront.

## **9. Accès aux Conditions de Promotion et modification de celles-ci**

Les Conditions de Promotion peuvent être consultées librement du 1er septembre 2019 au 20 novembre 2019 inclus, dans une version imprimable et sauvegardée sur le site web. Les Conditions de Promotion sont disponibles en néerlandais et en français.

Fiskars se réserve le droit de corriger les présentes Conditions de Promotion à tout moment. Les participants ayant déjà créé un compte seront informés par courrier électronique des corrections apportées aux Conditions de Promotion. Si un participant n'accepte pas la correction des Conditions de Promotion, il peut annuler son inscription en envoyant un courrier électronique à l'adresse : [contact\\_us@fiskars.com](mailto:contact_us@fiskars.com) ou par notification écrite à Fiskars Benelux BV, Weena 324, 3012 NJ Rotterdam.

## **10. Traitement des données à caractère personnel**

En participant à la Campagne d'Automne, les participants fournissent à Fiskars des données personnelles qui seront traitées par Fiskars, en tant que responsable du traitement, conformément à la législation en vigueur, et en particulier au règlement général sur la protection des données (Règ 2016/679).

Les données personnelles des participants seront traitées en vue de l'organisation, de la gestion et de la mise en œuvre de la Campagne d'Automne, y compris de la remise des prix aux gagnants. Les données personnelles des participants sont nécessaires pour que Fiskars se conforme aux dispositions des présentes Conditions de Promotion. Si les participants sont d'accord, leurs données personnelles seront également utilisées pour la communication commerciale (marketing direct).

La publication du nom et des photos du Gagnant principal est basée sur son autorisation explicite à cet égard.

Le gagnant principal a toujours le droit de retirer cette permission.

Les participants ont le droit de demander de tout temps l'accès et la correction de leurs données personnelles si elles sont incomplètes ou incorrectes. Les participants ont le droit de supprimer leurs données personnelles et de s'opposer à ce traitement ou de le limiter si les conditions légales sont réunies.

En outre, les participants ont le droit d'obtenir une copie (sous une forme structurée, commune et lisible par machine) des données à caractère personnel et de faire en sorte que les données à caractère personnel soient transmises à une autre personne responsable (droit de transfert de données à caractère personnel).

Pour exercer ces droits ou s'il ya des questions, une demande peut être envoyée par courrier électronique à Fiskars à l'adresse électronique suivante : [contact\\_us@fiskars.com](mailto:contact_us@fiskars.com) ou adresser une demande écrite à Fiskars Benelux BV, Weena 324, 3012 NJ Rotterdam.

Les données personnelles ne seront transférées qu'aux Préposés de Fiskars, chargés par Fiskars d'organiser, de gérer et de mettre en œuvre la Campagne d'Automne, ainsi que d'attribuer et de remettre les prix.

Les données personnelles des participants qui ne répondent pas correctement à la/aux question(s) du concours seront effacées immédiatement après la période de promotion. Les données personnelles des Participants Sélectionnés ne gagnant pas de prix seront supprimées le 31 décembre 2019. Les données personnelles des Gagnants du Jour et du Gagnant Principal seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour remettre les prix. Les données personnelles peuvent être stockées plus longtemps que les périodes indiquées ci-dessus si nécessaire en raison de circonstances spécifiques (p.ex. si un litige surgit entre un participant et Fiskars).

## **11. Nullité**

Si l'une des conditions de ces Conditions de Promotion est déclarée nulle ou non applicable, les autres conditions resteront en vigueur. Cette disposition s'applique dans la mesure où elle est autorisée par la loi.

## **12. Contestations, droit applicable et tribunaux compétents**

Pour toute question ou réclamation concernant la Campagne d'Automne, les participants sont invités à contacter Fiskars en premier lieu, à l'adresse électronique suivante : [contact\\_us@fiskars.com](mailto:contact_us@fiskars.com), afin de rechercher une solution amiable.

En cas de litige concernant le traitement de données à caractère personnel, les participants ont le droit de déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente :

- Pour la Belgique : Commission de la protection de la Vie Privée (Rue de la Presse/ Drukpers 35, 1000 Bruxelles/Brussel) ;
- Pour les Pays-Bas : Commission de la Protection des Données Personnelles (Bezuidenhoutseweg 30, 2594 AV Den Haag-La Haye) ;
- Pour le Grand-duché de Luxembourg : Commission Nationale pour la Protection des Données (1, Avenue Rock'n'Roll, à L-4361 Esch-sur-Alzette)

Le droit néerlandais s'applique aux Conditions de Promotion applicables aux participants domiciliés aux Pays-Bas et au Grand-duché de Luxembourg. Tout litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation des présentes Conditions de Promotion sera de la compétence des tribunaux compétents de Rotterdam(Pays-Bas).

Le droit belge s'applique aux Conditions de Promotion applicables aux participants domiciliés en Belgique. Tout litige relatif à l'application et/ou à l'interprétation des présentes Conditions de Promotion sera de la compétence des tribunaux néerlandophones compétents de Bruxelles.